



Les RAM/ RIPAME/ RPAM des secteurs du Pays de Vitré et de Cesson-Brécé ont mutualisé leurs moyens afin de proposer une diversité de formations pour l'année 2019. Nous souhaitons que ce projet vous facilite l'accès à la formation et vous permette un grand partage d'expériences sur votre territoire.

A titre individuel, vous pouvez également partir en formation sans l'intermédiaire de votre RAM/RIPAME/RPAM en contactant directement l'institut IPERIA.

Nous vous souhaitons de belles découvertes sur le chemin de la formation professionnelle !

La formation professionnelle des assistants maternels agréés



FORMATION PROFESSIONNELLE

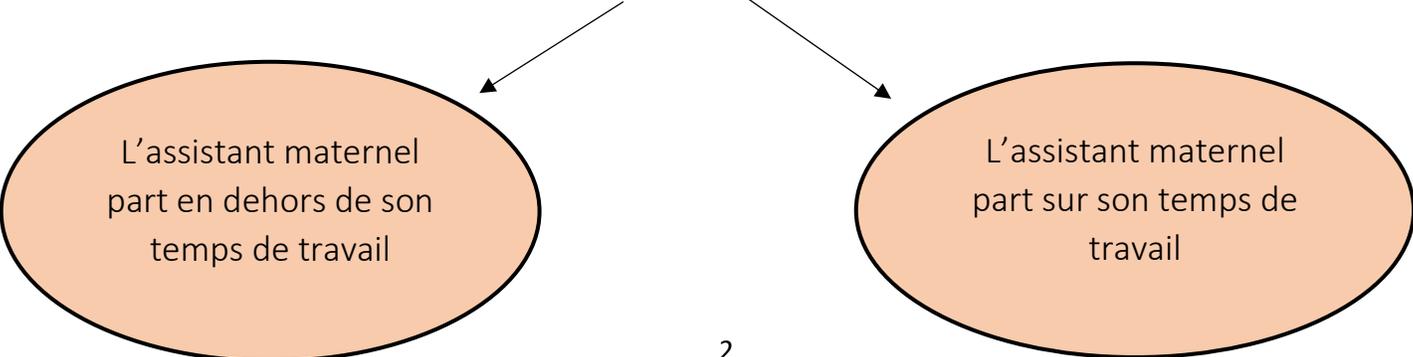
L'assistant maternel a le droit à :

LA FORMATION INITIALE <i>(Formations certifiantes, qui donnent lieu à un diplôme)</i>	LA FORMATION CONTINUE <i>(Formations qualifiantes, non diplômantes)</i>
<ul style="list-style-type: none">- CPF : Compte Personnel de Formation- CIF : Congé Individuel de Formation <p><i>**Modifications prévues courant 2019. Pour plus d'informations, contacter votre RAM/RIPAME/ RPAM.</i></p>	<p>Par le biais du :</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de développement des compétences (remplace le plan de formation) <p><i>**Attention, les démarches pour le départ en formation seront susceptibles d'être modifiées en 2019.</i></p>

Qu'est-ce que la FORMATION CONTINUE ?

- Un droit accordé à tous les assistants maternels dès la première heure travaillée
- Un droit jusqu'à 58h par an (*en attente d'un décret pour une éventuelle modification*)
- Un remboursement à 100% par AGEFOS PME

Deux possibilités de départ en formation avec le plan de développement des compétences



L'assistant maternel part en dehors de son temps de travail

L'assistant maternel part sur son temps de travail

Un départ hors temps de travail



Jeanne (assistante maternelle) :

« J'informe mes employeurs sur mes souhaits de formation. Nous échangeons ensemble sur ce départ. Mes employeurs sont d'accord. Un d'entre eux se désigne « parent facilitateur ». Je signe le dossier d'inscription avec le parent facilitateur (Elise). Je participe à la formation. J'avance mes frais de repas et de déplacement. Lorsque mon employeur facilitateur perçoit le remboursement de l'AGEFOS PME, elle me reverse mon allocation de formation ainsi que mes frais de repas et de déplacement. »



Elise (parent facilitateur) :

« Je signe le bulletin d'inscription avec mon assistante maternelle. Un mois après la fin de la formation, l'AGEFOS PME me verse :

- L'allocation de formation pour mon assistante maternelle
Les frais de repas et de déplacement (je reverse cette somme à mon assistante maternelle). »



Camille et Yves (autres parents employeurs de Jeanne)

Aucune démarche à faire.

« J'effectue tous les ans des formations dans le département. J'ai besoin de me former afin d'apprendre et d'enrichir mes connaissances. Ce départ met en valeur mon métier avec de nouvelles compétences et de nouveaux savoir-faire qui me permettent de m'adapter selon les enfants et les familles. Les formations me permettent également d'échanger avec des formateurs et des collègues de divers secteurs sur nos expériences et nos questions. »

Alexandra, assistante maternelle à Martigné-Ferchaud

Un départ sur son temps de travail



Jeanne (assistante maternelle) :

« J'informe mes employeurs sur mes souhaits de formation. Nous échangeons ensemble sur ce départ. Mes employeurs sont d'accord. Un d'entre eux se désigne « parent facilitateur ». Je signe le dossier d'inscription avec le parent facilitateur (Elise). Je participe à la formation. Mon salaire est maintenu. J'avance mes frais de repas et de déplacement. Lorsque mon employeur facilitateur perçoit le remboursement de l'AGEFOS PME, elle me reverse mes frais de repas et de déplacement. »



Elise (parent facilitateur) :

Je signe le bulletin d'inscription avec mon assistante maternelle. J'avance les frais de garde pour mon enfant et ceux des autres parents employeurs. Je décompte les jours de formation sur Pajemploi. Un mois après la fin de la formation, l'AGEFOS PME me rembourse :

- . L'intégralité des frais de garde (je conserve cette somme)
- . Les frais de repas et de déplacement (je reverse cette somme à mon assistante maternelle). »



Camille et Yves (autres parents employeurs de Jeanne) :

« Nous décomptons les jours de formation sur Pajemploi et ne rémunérons pas notre assistante maternelle ces jours-

**ETRE PARENT
FACILITATEUR**

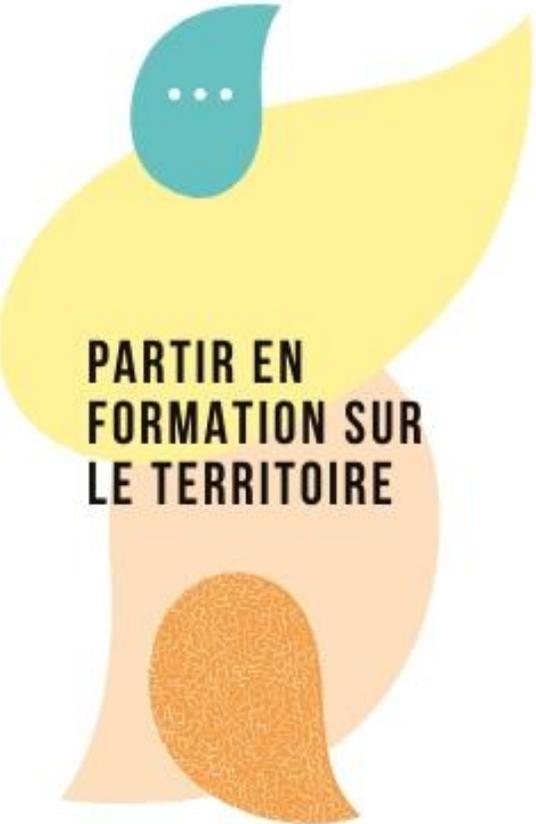
« Assister à la formation "Sauveteur secouriste du travail" m'a permis de remettre mes acquis à jour, de travailler plus sereinement et d'avoir plus de confiance en moi. Lors de cette formation, j'ai aussi apprécié les échanges avec les collègues.

Sandrine, assistante maternelle à Brielles

« J'ai suivi une formation continue sur "l'éveil de l'enfant de moins de 3 ans". Cela m'a permis d'entretenir et de perfectionner mes connaissances, d'apprendre à utiliser des matériaux de récupération et de faire des activités avec les enfants. La formation est aussi un moyen de rencontrer des collègues et d'échanger sur le sujet. 28 ans que j'exerce le métier d'assistante maternelle et je pense avoir encore beaucoup à apprendre. Partir en formation ce n'est pas toujours facile bien sûr mais c'est important quand on aime son travail et que l'on veut être reconnu comme professionnelle de la petite enfance. »

Gaëlle, assistante maternelle de Châteaubourg

Quelles sont les démarches pour partir avec LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES avec votre RAM/RIPAME/ RPAM?



PARTIR EN FORMATION SUR LE TERRITOIRE

1- Choisir un parent facilitateur.

Lui présenter le projet de formation (objectifs, contenu, durée, dates...), et l'informer des démarches.

2- S'inscrire auprès du RAM/RIPAME/RPAM de votre secteur sur un module de formation.

Pour choisir sa formation, se référer au planning de formation p 6-7.

3- Remplir le bulletin d'inscription avec le parent facilitateur.

Il doit être obligatoirement signé par les deux parties. Il est à retourner à votre RIPAME/ RAM/RPAM de votre secteur.

Il doit être accompagné de pièces justificatives suivantes :

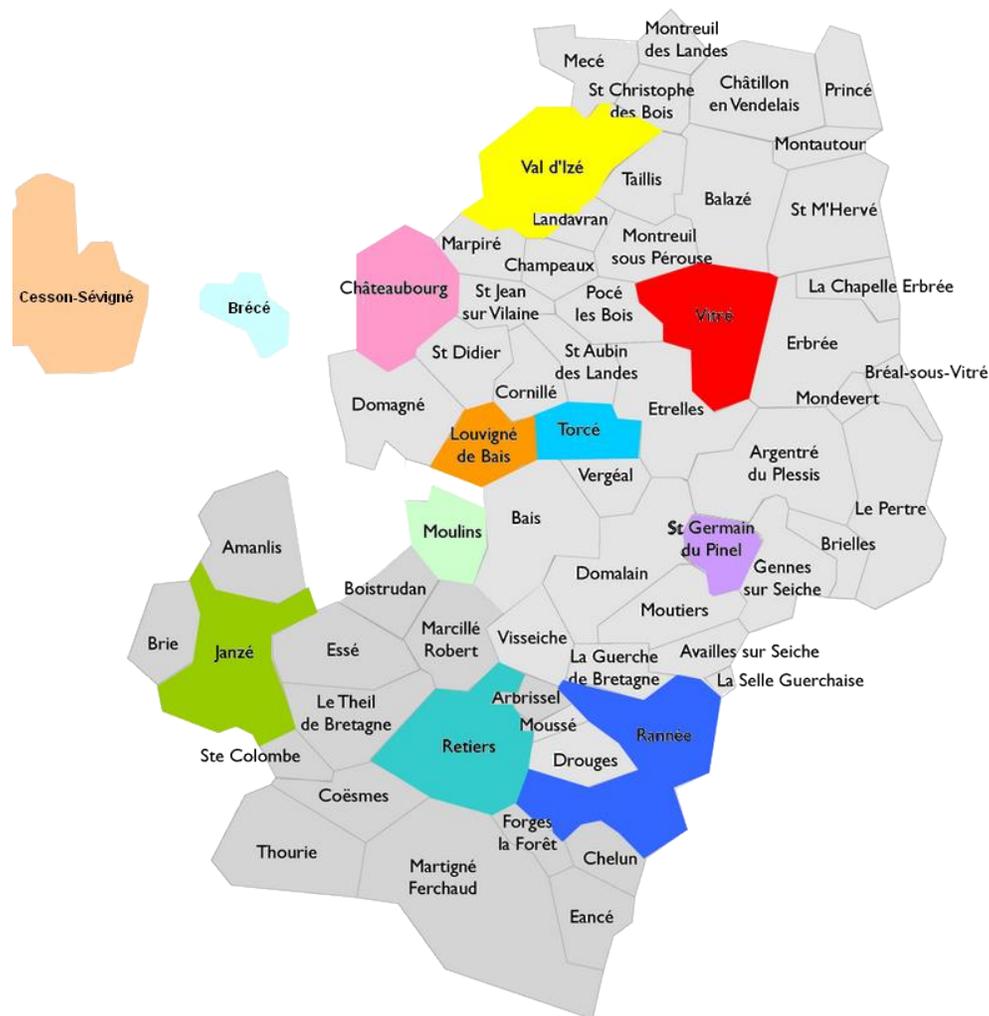
- la copie de l'agrément en cours de validité
- la pièce d'identité de l'assistant maternel
- la copie du dernier bulletin de salaire Pajemploi
- le RIB et la copie de la pièce d'identité de l'employeur facilitateur

4- Le RIPAME/RAM/RPAM de votre secteur récolte votre bulletin d'inscription deux mois avant le début de la formation.

Ce dernier fait un envoi groupé pour faciliter la mise en place de la formation (voir les dates butoirs d'envoi des dossiers sur le tableau P 6-7). Le dossier sera validé par l'organisme de formation, le RIPAME/RPAM/RAM ne fera aucune validation.

« Partir en formation "Gestion du stress et relaxation" m'a permis de développer mes connaissances. Cela est aujourd'hui bénéfique pour moi comme pour les enfants. Je pense qu'il est important de partir en formation, c'est pourquoi je compte repartir l'année prochaine. D'autant plus qu'une variété de formations est proposée par le RIPAME ».

Nathalie, assistante maternelle à Vergeal

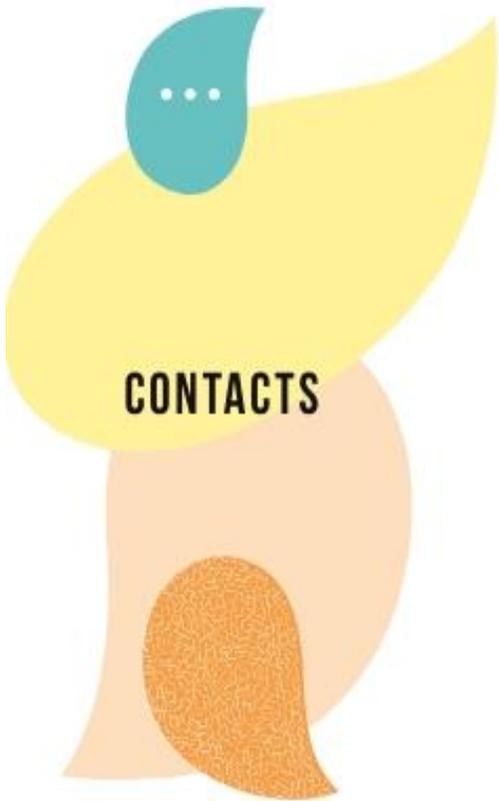


Ce planning est établi en partenariat avec IPERIA et les organismes de formation.

Période	Intitulé de la formation (durée et référence)	Lieu de formation	Organisme de formation	Date butoir d'inscription
Samedis 2 Février, 2 mars, 16 mars, 30 mars et 11 mai 2019	Apprentissage de la langue des signes françaises Référence : MILDS2018 - 35h 8h30-12h30 /13h30-16h30 (Prévoir le pique-nique)	Val d'Izé, accueil de loisirs	Bretagne compétences, 24 Rue Alfred Kastler 56000 VANNES	10 janvier 2019
Samedis 2 et 16 mars 2019	Développement et rythme de l'enfant Référence : MIDRE2018 - 14h 8H45-12H15/13h30-17h (prévoir le pique-nique)	Rannée, salle à définir	CFP DON BOSCO 18 Boulevard Anatole France 53100 MAYENNE	30 janvier 2019
Samedis 2 et 9 Mars 2019	Préparation au certificat « Sauveteur secouriste du travail » (SST) Référence : MISST2018 - 14h 9h-12h30/13h30-17h (repas au restaurant)	Retiers, salle de l'accueil des loisirs « Crocq'vacances »	Agora, 65 rue Beauvais 56100 LORIENT	30 janvier 2019
Samedis 9 mars et 27 avril 2019	Eveil musical et interculturelité Référence : MIEMP2018- 14h 9h-12h30/13h30-17h (repas au restaurant)	Vitré, salle au centre social	Askoria, 7 rue des montagnes – BP70833, 56108 LORIENT CEDEX	30 janvier 2019

Période	Intitulé de la formation (durée et référence)	Lieu de formation	Organisme de formation	Date butoir d'inscription
Samedis 27 avril et 4 mai 2019	Préparation au certificat « Sauveteur secouriste du travail » (SST) Référence : MISST2018 - 14h 9h-12h30/13h30-17h (prévoir le pique- nique)	Val d'Izé , accueil de loisirs	Agora, 65 rue Beauvais 56100 LORIENT	27 Février 2019
Samedis 27 avril, 11 mai et 25 mai 2019	Favoriser la relation avec l'enfant et sa famille Référence : MIFREF2018 - 21h 8H45-12H15/13h30-17h (repas au restaurant)	Moulins , salle de mairie	AREP 35, 190 Avenue du Général George Patton 35706 RENNES CEDEX 7	27 février 2019
Samedi 18 mai 2019	Recyclage « Sauveteur secouriste du travail » (SST) Référence : MIRSST2018 - 7h 9h-12h30/13h30-17h (repas au restaurant)	Chateaubourg , salle du conseil	Agora, 65 rue Beauvais 56100 LORIENT	18 mars 2019
Samedis 14 et 21 septembre 2019	Troubles du langage Référence : MITL2018 - 14h 8H45-12H15/13h30- 17h (repas au restaurant)	Torcé , salle à définir	CFP DON BOSCO 18 Boulevard Anatole France 53100 MAYENNE	14 juillet 2019
Samedis 14 et 21 septembre 2019	Gestion du Stress et relaxation Référence : MISR2018 - 14h 8h30-12h30/13h30-16h30 (Prévoir le pique- nique)	Val d'Izé , accueil de loisirs	Bretagne compétences 24 Rue Alfred Kastler 56000 VANNES	14 juillet 2019
Samedis 5 et 12 octobre 2019	Prendre soin de soi Pour prendre soin des autres Référence : MIPSS2018 - 14h 8h30-12h30 /13h30-16h30 (repas au restaurant)	Janzé (salle à définir)	Bretagne compétences 24 Rue Alfred Kastler 56000 VANNES	5 août 2019
Samedis 5 octobre et 23 novembre	Eveil ludique et sensoriel Référence : MIALES2018 - 14h 9h-12h30 /13h30-17h (repas au restaurant)	Louvigné de Bais , salle de la mairie	Askoria 7 rue des montagnes – BP70833 56108 LORIENT CEDEX	5 août 2019
Semaine du 21 au 25 octobre 2019	Apprentissage de la langue des signes françaises Référence : MILDS2018 - 35h 8h30-12h30 /13h30-16h30 (prévoir le pique- nique)	Saint Germain du Pinel (salle à définir)	Bretagne compétences 24 Rue Alfred Kastler 56000 VANNES	21août 2019
Du lundi 4 au mercredi 6 novembre 2019	S'occuper d'un enfant en situation de handicap Référence : MIEH2018 - 21h 8H45-12H15 / 13h30- 17h (repas au restaurant)	Vitré , salle CCAS	AREP 35 190 Avenue du Général George Patton 35706 RENNES CEDEX 7	4 Septembre 2019
Dernier trimestre 2019 (dates en cours)	Création d'outils pour développer et organiser son activité Référence : MICOA2018 - 14h	Cesson-Sévigné	ARIFTS	A définir
	Contes et histoires à raconter Référence / MICHR2018 – 14h	Brécé	ARIFTS	A définir

N'hésitez pas à consulter le livret d'IPERIA (<https://www.iperia.eu/>) pour connaître le contenu et les objectifs des formations. Vous pourrez y découvrir d'autres thématiques de formation qui pourront être proposées en 2020...



RIPAME « Manège des 5 lieux »

Champeaux, Landavran, Marpiré, Montreuil-sous-Pérouse, Saint Christophe des Bois, Taillis et Val d'Izé

Contact: Vanessa
07.77.09.85.90
ripame@valdize.fr



RIPAME Argentré du Plessis-La Guerche de Bretagne

Argentré-du-plessis, Brielles, Domalain, Etelles, La Guerche de Bretagne, Le Pertre, Moulins, Rannée, Saint Germain du Pinel, Torcé et Vergeal

Contact: Emilie D et Morgane
02 99 96 59 77
ripame@argentre-du-plessis.fr



RIPAME du Pays de Châteaubourg

Châteaubourg, Cornillé, Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier, et Saint-Jean-sur-Vilaine

Contact: Marie et Marion
02 99 00 97 95
ripame@chateaubourg.fr



RPAM de Vitré

Contact: Claire
02.99.74.31.83
rpam@ccasvitre.fr



RIPAME Roche aux fées Communauté

Amanlis, Arbrissel, Boistrudan, Brie, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges-la-Forêt, Janzé, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Le Theil-de-Bretagne, Thourie

Contact: Angéline et Sophie
02 99 43 44 16
ripame@ccprf.fr



RAM/ Point Petite enfance de Cesson-Brécé

Contact: Emilie M
02 99 83 52 00
ram@udaf35.unaf.fr